

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 3

Anhang: [Nouvelles locales] : Liban, Algérie, Maroc, Tunisie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Guinée, Madagascar, Sénégal, République du Zaïre, Mali

Autor: Raedersdort, Charles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIBAN



Ambassade Beyrouth-Ouest

Immeuble Achou
rue John Kennedy
B.P. 172
Tél. : 01/366.390/1,01/372.871
Tx : 20460 amsuis LE

Ambassade Beyrouth-Est :

Centre Debs
Kaslik
B.P. 172
Tél. : 09/916.279,
09/938.894/5/6
Tx : 45585 amsuis LE

CHYPRE

Consulate of Switzerland
B.P. 1513
NICOSIA
Consulat Général Honoraire
Consul Honoraire
M. Dimitri Shukuroglou
C.P. 1513
NICOSIE.
Association Chypre-Suisse
Président :
Dr. Glafkos M. Michaelides
21, rue Delphi
NICOSIE

ALGERIE



Ambassade

27, bd Zirout Youcef
B.P. 482
Tél. : 2.63.39.02 / 2.63.83.12
2.64.65.91
16000 ALGER-GARE
67342 amsui dz
de 9 h à 12 h du dimanche au jeudi

MAROC



Ambassade de Suisse

Boîte postale 169
Square de Berkane
RABAT
Tél. 669.74 - 675.12 - 657.48 -
657-49
Télex 31 996

Consulat

79, Mahaj Ai-Hassan At-Tani
(avenue Hassan II)
B.P. 13006
Tél. : 26.02.11 - 27.02.15
CASABLANCA

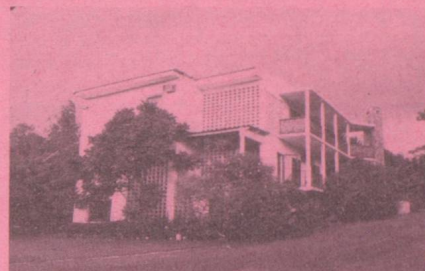
TUNISIE



Ambassade

10, rue Ech-Chenkiti
Mutuelleville
B.P. 501 — 1025 Tunis RP
Tél. : 281.917 - 280.132
Télex : 14922
1002 TUNIS BELVEDERE

CAMEROUN



Ambassade

Villa Zogo Massy
Route du Mont-Fébé
Quartier Bastos
B.P. 1169
YAOUNDE
Tél. 23.28.96 - 23.30.52 Télex 8316
Réception : lundi à vendredi de
8 heures à 12 heures.

Agence consulaire de Suisse

Ambowe B.P. 3891
Tél. 73.07.30 et 73.07.31
Télex 5'561

LIBREVILLE (Gabon)

Agence consulaire de Suisse

Quartier Sabangali
1102 N'DJAMENA (Tchad)
Tél. 3718 Télex 5328

COTE d'IVOIRE



Ambassade de Suisse

Immeuble Alpha 2000
Rue Gourgass, 12^e étage
01 B.P. 1914
ABIDJAN 01
Tél. : 32.17.21 ou 32.30.02
Telex : 23 492 Amsui

L'Ambassade de Suisse à Abidjan est également compétente pour le Burkina Faso et la République du Niger.

BURKINA FASO

Agence consulaire de Suisse
c/o Bureau de coordination
de la coopération suisse
B.P. 578
OUAGADOUGOU
Tél. : 30.67.29
Telegr. Coopersuisse
Telex (978) 5371 Coopsuis

Pour toute question consulaire (immatriculation, AVS, passeports, etc.), les ressortissants suisses domiciliés au Burkina Faso doivent s'adresser à l'Agence consulaire qui transmettra les demandes à l'Ambassade de Suisse à Abidjan.

NIGER

Agence consulaire de Suisse
c/o Coopération technique
suisse
Rue du Souvenir
B.P. 728
NIAMEY
Tél. 73.39.16 Télex (975) 5505

GUINEE



Ambassade

Donka Conakry II
B.P. 720 Conakry I
Tél. : 46.26.12
CONAKRY

MADAGASCAR



Ambassade de Suisse

Solombavambahoaka Frantsay 77
Antsarolo
Tél. : 228.46 Télex : 22.300
ANTANANARIVO

SENEGAL



Ambassade

Rue René N'Diaye
(angle rue El Hadj Seydou Nourou Tall)

DAKAR

Cercle Suisse de Dakar
B.P. 1772
Dakar

REPUBLIQUE DU ZAIRE



Ambassade

Résidence « Flamboyants »
Angle des avenues de la Nation
et Lumpungu, 3^e étage
B.P. 8724
Tél. : 222.85 et 25.099

KINSHASA

réception de 9 h 30 à 12 h
samedi excepté ou sur rendez-vous

Noël des enfants

En cette fin d'année 88, le Père Noël n'a pas manqué son rendez-vous avec les enfants de nos compatriotes qui l'attendaient avec impatience à la Maison Suisse au Mt Ngafula le **dimanche 4 décembre** dans l'après-midi. Pour commencer la fête, une assiette froide a été servie à tous les participants qui, une fois restaurés, se sont « remis à table » pour participer au loto organisé par le Comité. Vente des cartons, explications du crieur et c'était parti avec le premier jeu. C'est finalement la cloche du Père Noël qui au bout du sixième jeu vint rappeler aux enfants leur rendez-vous. Chargé de sa hotte, le Père Noël fit son entrée et écouta chants, poésies et « mini-concert » préparés par les petits qui se virent récompensés en recevant chacun un cornet de friandises. Le Père Noël parti, ce fut le moment de la pause café avec de délicieux gâteaux préparés par des membres du club. Puis le loto redémarra, quines et cartons défilèrent ; on entendit des « coups de sac » des participants qui attendaient le numéro gagnant. La journée s'acheva par un jeu spécial doté de beaux prix. Le Comité adresse un grand merci aux généreux sponsors qui ont permis l'organisation de ce loto et fait des heureux gagnants, de même qu'à toutes les personnes qui par leur aide ont contribué au succès de cette journée.

MALI

Agence consulaire de Suisse

c/o Bureau de coordination de la coopération suisse

B.P. 2386

Tél. : 22.32.05

Télegr. : coopersuisse

BAMAKO

MAURITANIE

Agence consulaire de Suisse

M. Claude Grégoire, Consul

B.P. 40248 Tél. : 25.31.86

NOUAKCHOTT

Rép. Pop. du CONGO

Agence consulaire de Suisse :

Mme C. Baumer

c/o Swissair

Avenue Maréchal Foch

B.P. 156

BRAZZAVILLE

Tél. 83.02.28

Naturalisation des enfants français domiciliés en Suisse Nouvelle réglementation

Les enfants mineurs de citoyens français seront désormais inclus dans la naturalisation de leurs parents, a indiqué le Département de Justice et Police (DFJP). Par un échange de notes, la Suisse et la France ont en effet abrogé la Convention du 23 juillet 1879 qui règle la nationalité des enfants de Français naturalisés suisses.

Jusqu'à présent, les enfants mineurs de citoyens français ne devenaient pas automatiquement suisses lors de la naturalisation de leurs parents. Ils demeuraient citoyens français, mais avaient la possibilité d'opter pour la nationalité suisse à l'âge de 21 ans révolus. Ils disposaient alors d'un délai d'une année pour communiquer leur décision.

La nouvelle réglementation ne fait qu'appliquer la règle générale qui veut que les enfants mineurs soient inclus dans la naturalisation de leurs parents, a indiqué un porte-parole du

DFJP. Elle est en vigueur depuis le 8 février. Les enfants de Français naturalisés qui n'ont pas encore atteint l'âge de 22 ans peuvent demander à l'office de l'état civil du canton d'origine de leurs parents de les inscrire en qualité de citoyens suisses. Etant donné qu'ils conservent la nationalité française, ils acquièrent ainsi le statut de doubles nationaux.

D.F.A.E.

A tous les volontaires de l'ASC

Chers volontaires,

Le 1^{er} novembre 1988, le Docteur H.C. Arthur Bill, qui était à nouveau à la tête de l'ASC depuis février 1987, m'a cédé sa place. C'est avec beaucoup de doigté qu'il m'a introduit dans cette fonction fascinante et qu'il m'a fait partager amicalement ses expériences et son savoir.

Au cours de ces trois premiers mois d'activités, je n'ai enregistré que des réactions positives et de soutien. Cette compréhension me motive chaque jour et c'est avec joie que j'accomplis cet important travail et que j'apporte des solutions aux problèmes qui se présentent.

Sans une disponibilité permanente pendant des années de votre part, le Corps ne pourrait remplir sa mission. Je pense aussi aux membres de vos familles qui acceptent les craintes et soucis lors de votre engagement dans une région dévastée par une catastrophe. Un cordial merci à vous tous.

En Arménie, j'ai été profondément impressionné par le dévouement dont ont fait preuve les volontaires et autres membres de la « Chaîne suisse de sauvetage », dans leur engagement en faveur des victimes

du tremblement de terre. De plus, je me permets de vous transmettre les remerciements personnels du Chef du Département fédéral des affaires étrangères, le Conseiller fédéral René Felber, du Directeur de la Coopération au développement et aide humanitaire, l'Ambassadeur Fritz Staehelin, ainsi que de l'Ambassadrice de l'Union soviétique en Suisse, Mme Zoya Goriévna Novojilova.

L'un des 1'400 volontaires, recruté peu après la fondation de l'ASC, a été engagé pour la première fois en Arménie. A son retour, il nous a déclaré : « *Aujourd'hui je sais que cette attente pendant quinze ans était fondée et d'ailleurs je serais prêt à assumer à nouveau cette attente* »...

Je suis persuadé qu'à l'avenir je pourrais aussi compter sur vous. Ainsi, je serais très heureux de vous saluer **le 17 mars 1989 à 15 heures** au Kursaal à Berne à l'occasion de notre journée annuelle, à laquelle Monsieur le Conseiller fédéral René Felber participera également. Je vous saurais gré de bien vouloir réserver cette date.

Pour cette année 1989, je vous présente mes meilleurs vœux, ainsi qu'à vos proches, et vous transmets entre-temps mes amicales salutations.

Charles Raedersdort

P.S. : En 1988, 106 volontaires ont été engagés (8'860 jours de travail) dans 17 actions ou projets d'urgence.

(1987 = 94 volontaires, 9'329 jours de travail, 19 actions).

N.D.R.L. : Il nous a paru intéressant de publier cette lettre afin que nul n'ignore le travail accompli par ces volontaires partis de Suisse.

A La Sage, le cantonnier est un ambassadeur à la retraite

Insolite rencontre à La Sage, en Valais !

Dans ce village de 72 âmes, perché à 1680 mètres au-dessus d'Evolène, l'homme qui nettoie les chemins, plante et entretient les fleurs n'est autre qu'un ambassadeur de France à la retraite ! Bien connu à Genève où il représentait son pays dans les années septante. Aujourd'hui c'est par amour de ce village et de ses habitants qu'il exerce, bénévolement, la fonction de cantonnier-jardinier-paysagiste. En toute modestie ! Pour se rendre utile et pour témoigner qu'on ne s'abaisse point en s'adonnant aux tâches les plus rustiques. Qu'elles sont loin, les vaines mondanités de la carrière diplomatique !

« La vraie vie c'est ici, pas dans les cocktails ! », m'avait-il déclaré lors de notre première rencontre. Descendant la ruelle pentue qui serpente entre les noirs mazots et les potagers, j'admirais une maison particulièrement bien fleurie. Sur le balcon, un homme de haute taille, cheveux blancs : malgré son pantalon golf et le vaste tablier qui le recouvrait, je le reconnus.

Mais tant pis pour les curieux : j'ai promis de taire son nom ! M. et Mme X ne veulent plus faire parler d'eux, mais se fondre parmi les villageois en partageant leur vie. Opération réussie : à La Sage, hormis les touristes ou les journalistes trop curieux, plus personne ne s'étonne de croiser Monsieur l'ambassadeur avec sa brouette et son balai de cantonnier. Ni de voir son épouse nettoyer la cabine du téléphone, parce que personne d'autre ne voulait le faire ! Et dans leur potager poussent les mêmes patates, haricots et salades que chez leurs voisins. Les longues soirées d'hiver Mme X file et tisse la laine des moutons comme les femmes de la vallée. Monsieur, outre ses activités de cantonnier, fait de la reliure et skie sur la piste de fond qu'il a tracée entre La Sage et Villaz. Il gère également la petite bibliothèque municipale qu'il a montée à partir du fonds de Marie Follonier-Quinodoz : « 2 000 livres pour 72 habitants, ce doit être un record mondial », dit fièrement celui qui repré-

senta la France à l'UNESCO ! Et qui ne renierait pas, aujourd'hui, le titre d'ambassadeur de La Sage !

Un endroit béni des dieux

La Sage, il est vrai, n'est pas un village comme un autre. Perché à 1680 mètres sur un balcon ensoleillé du val d'Hérens, entre ses voisines Villaz et La Forclaz, cet endroit béni des dieux est resté miraculeusement à l'écart des offenses du tourisme de masse. C'est tout juste si quelques chalets modernes ont modifié l'ordonnance austère des noires maisons valaisannes. Dans les alpages qui dominent le village, les femmes font encore les foins vêtues à l'ancienne : longue robe noire, blouse blanche et fichus rouges semés de fleurettes. L'horizon est admirable : d'est en ouest la vue embrasse la Dent Blanche, les Dents-de-Weisivi, le Pigne d'Arolla chanté par Gilles, et de l'autre côté de la vallée du Rhône, le glacier des Diablets avec sa Quille du Diable, immortalisée par Ramuz dans « *Derborence* ». Les forêts de mélèzes font un somptueux écrin à ces blancheurs rutilantes.

Ramuz, précisément, eut aimé ce personnage d'ambassadeur, las des mondanités, qui choisit de finir sa vie au milieu des paysans de la montagne : « *adolescent, j'étais très pieux et je rêvais d'être Frère convers dans un couvent. C'est peut-être cela que j'accomplis en m'occupant de ce village !* ».

Mais M. X. n'a pas pour autant coupé les ponts avec le reste du monde. A Genève il s'était illustré par son engagement en faveur des droits de l'homme. Il continue d'effectuer des missions pour le compte de l'ONU et de l'UNESCO, comme consultant bénévole.

Il me faisait visiter son logement lorsqu'un journaliste canadien l'appela de Montréal. Pour l'interviewer sur un rapport qu'il venait de rédiger pour le Conseil Économique et Social des Nations Unies et sa commission des Droits de l'homme. Un rapport sur les problèmes juridiques et sociaux des minorités sexuelles, homosexuelles et transsexuelles, discuté en août à Genève à la sous-commission qui s'occupe de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. L'entretien avec le journaliste canadien

me confirma que Monsieur l'ambassadeur n'avait perdu ni son entregent, ni son sens de la répartie, ni sa très grande conscience morale qui a fait de lui une autorité dans le domaine des droits de l'homme.

Le cantonnier qu'elle mérite

J'ai eu alors la conviction que La Sage avait le cantonnier qu'elle mérite. Malgré leur vie simple et rude, ses habitants ont toujours montré un étonnant penchant pour la culture et l'érudition. Certains d'entre eux sont passés à la postérité. Telle Marie Follonier-Quinodoz, dite Marie des Collines, dont on peut lire à la bibliothèque la biographie rédigée par son amie Andrée Weizel, ancienne chef du Service complémentaire féminin. Autodidacte, sa rude vie de paysanne ne l'empêcha pas d'être abonnée au « Monde » et à « L'Express », ni de lire les grands auteurs de son époque. Au café des Collines qu'elle avait ouvert dans les années soixante, elle discutait philosophie en servant la raclette ! Une autre paysanne, Marie Métrailler, grande dévoreuse de romans, était devenue l'amie de Marguerite Yourcenar. A La Sage il y eut aussi un fromager, Jean Forclaz, qui écrivait des poèmes à la lueur de son chaudron.

Cette ambiance particulière a attiré sur le balcon du val d'Hérens bon nombre de musiciens, écrivains, médecins, avocats et autres intellectuels de la ville, séduits par le charme et la rusticité de ces lieux. L'été y est même particulièrement riche en concerts, organisés dans les églises de la région par les sociétés de développement locales.

Mais la vie des paysans reste toujours aussi rude. Car à ces altitudes, rien ne pousse que la bonne herbe des pâturages et des fleurs merveilleuses. Pour survivre, il leur faut absolument un second métier, et bien des jeunes ont quitté le village pour les facilités de la vie en ville. Pour avoir fait le chemin inverse, M.X. et sa femme leur donneront peut-être le courage de rester. Ne disent-ils pas que « la vraie vie, c'est ici » ?

Françoise Buffat
Journal de Genève